

**SYNDICAT MIXTE
EVREUX PORTES DE NORMANDIE / COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS
DE CONCHES (EPN/CCPC)**

COMITE SYNDICAL

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

027-212702294-20260512-SM-120526-D2-V2-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/05/2026

♦♦♦
SÉANCE
DU MARDI 12 MAI 2026
♦♦♦

L'An Deux Mille Vingt Six, le mardi 12 mai, les membres du Comité syndical EPN / CCPC, convoqués individuellement le 6 mai 2026, se sont réunis dans la salle du Conseil de l'Hôtel d'agglomération d'EPN, afin de délibérer.

La séance est ouverte à 18H30 sous la présidence de M. Claude ROYOUX, Doyen d'âge de l'assemblée.

Après son élection, M. Guy LEFRAND, élu Président, reprend la présidence de l'assemblée.

Etaient présents :

M. Guy LEFRAND
M. Sylvain BOREGGIO
Mme Florence HAGUET-VOLCKAERT
M. Raphaël NORBLIN
M. Nicolas VEYER
M. Mohamed DERRAR
M. Claude ROYOUX
M. Arnaud MABIRE
M. Christophe ALORY
M. Max RONGRAIS
M. Marcel SAPOWICZ
M. Jacques FAUVEL
M. Christophe DUFLOT

Absents excusés :

M. Rénaud HAMEL
M. Stéphane SIMON
M. Xavier HUBERT
M. Driss ETTAZAOUI
M. Jean-Marie MAILLARD
M. Franck BERNARD
Mme Jeanick LAPEYRONNIE (pouvoir donné
à M. SAPOWICZ)

♦♦♦

**SYNDICAT MIXTE
EVREUX PORTES DE NORMANDIE / COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS
DE CONCHES (EPN/CCPC)**

COMITE SYNDICAL

Composition du Bureau syndical

Fixation du nombre de Vice-présidents et des éventuels autres membres du Bureau

En vertu de l'article L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Bureau du Syndicat est composé du Président, d'un ou plusieurs Vice-présidents et, éventuellement, d'un ou plusieurs autres membres.

Le nombre de Vice-présidents est déterminé par l'organe délibérant, sans que celui-ci puisse excéder 20 % de l'effectif total du Conseil Communautaire, ni excéder 15.

Il est proposé aux membres du Comité syndical de bien vouloir :

- **FIXER à 3**le nombre de Vice-présidents du Syndicat mixte EPN/CCPC.

ADOPTÉ A L'UNANIMITE



Le Président du Syndicat Mixte EPN/CCPC

Guy LEFRAND